

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-18

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 et R. 741-4;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu les articles 172, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;

Vu le document de contrôle du 8 mars 2022 relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;

Vu l'avis du contrôleur budgétaire régional,

Vu les documents comptables présentés au Conseil d'administration

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du budget initial – Exercice 2024

Article 1

Le conseil d'administration vote et autorise les autorisations budgétaires suivantes :

- 37,61 ETPT dont :
 - 32,6 ETPT sous plafond Etat
 - 4,9 ETPT hors plafond
- 6 588 801 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 835 000 € personnel
 - 2 628 801 € fonctionnement
 - 1 125 000 € investissement
- 6 558 801 € de crédits de paiement dont :
 - 2 835 000 € personnel
 - 2 723 801 € fonctionnement
 - 1 000 000 € investissement
- 6 376 790 € de prévisions de recettes
- - 182 011 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 182 011 € de variation de trésorerie
- 106 127 € de résultat patrimonial
- 378 873 € de capacité d'autofinancement
- 194 127 € de variation du fonds de roulement
- 12 116 € de variation du besoin en fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 19 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 10 membres présents.

Suffrages exprimés des présents et représentés : 27
Majorité des suffrages exprimés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

NOTE DE L'ORDONNATEUR - BUDGET INITIAL 2024

Évolutions majeures depuis le vote des BR 2023

Le budget initial (BI) 2024 fait suite à un budget rectificatif n°2 (BR 2023 n°2) adopté en toute fin d'année.

L'élaboration du BI 2024 se fait dans un contexte très proche de celui de 2023, avec pour principaux constats une augmentation globale des recettes et une diminution des dépenses de fonctionnement (fonctionnement et crédits de personnel) avec des indicateurs globalement très proches de ceux de l'exercice précédent.

Les recettes

On notera que le niveau général des **recettes** est en légère augmentation (6 376 390 € contre 6 257 657 €), cette augmentation vient essentiellement de la prévision d'appels de fonds sur la recette issue du contrat d'avenir (subvention d'investissement), en parallèle certaines recettes spécifiques sur l'année 2023 non reconduites en 2024 sont en baisse.

Sur la partie **subventions**, on note une diminution importante de la SCSP qui intégrait en 2023 un rappel lié aux prises en charge des boursiers sur 2 années (2022 et 2023 soit - 114 K€ pour 2024, pour une seule année) et d'autres crédits revus à la baisse (dotation accessibilité - 50 K€, DSG - 80 K€...).

Surtout, une baisse significative est constatée par rapport à l'exercice précédent sur les **autres financements publics**, elle est liée à l'absence de la recette issue des crédits du Fonds Social Européen (FSE) pour les équipements audiovisuels (348 K€ inscrits en 2023).

En parallèle, les recettes sont extrêmement stables, elles sont essentiellement composées de subventions liées à des dispositifs pédagogiques (prépa talents, ENA, CPAG, égalité des chances...) ou des projets (colloques, évènements...)

Un delta final de - 357 K€ sur ce type de recettes est constaté entre 2023 (703 K€) et la prévision 2024 (346 K€).

Cette baisse n'impacte pas la comptabilité patrimoniale puisque la recette a été inscrite en 2023.

Ce sont les **financements fléchés de l'Etat** qui permettent une augmentation majeure des recettes, avec un appel de fonds à hauteur de 600 K€ sur la subvention d'investissement de 1,9 M€ octroyés pour le projet de rénovation du site EPS.

Les **recettes fléchées** sont légèrement en baisse (480 K€ en 2023 contre 468 K€ pour 2024), essentiellement du fait de la dernière tranche de financement du contrat « cités éducatives » moins importante qu'en 2023.

Les montants des bourses (ERASMUS et UFA) sont stables.

Les dépenses

Les **crédits de masse salariale** sont fixés à un niveau proche de celui de l'exercice précédent (2 835 000€ contre 2 926 000 €), ils sont en 2024 impactés, à la hausse, par le contexte global de lutte contre l'inflation (effets année pleine de l'ensemble des mesures 2023) mais aussi à la baisse dans le cadre d'une révision des dépenses accessoires (vacations, recours aux contrats étudiants...).

Le montant des **crédits de fonctionnement**, en baisse, est très proche de celui de l'année 2023, certains impacts structurels imposent le maintien d'un niveau élevé de crédits (amortissements, inflation...).

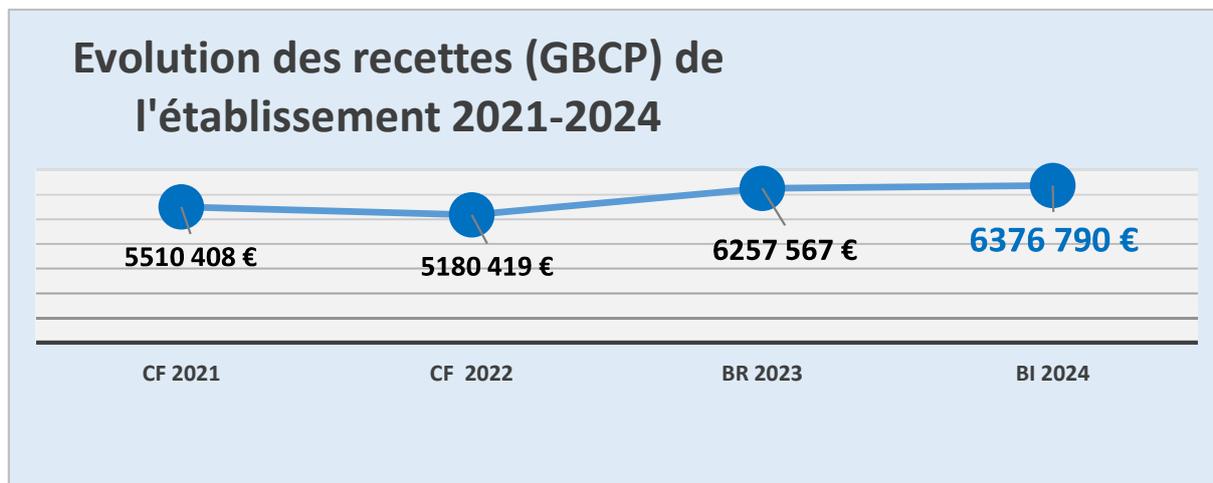
Enfin, **les crédits d'investissement** retrouvent un niveau « habituel » (AE 1,1 M€ et CP 1 M€) dans le cadre du début des opérations PPI sur le site EPS.

1 - Les recettes

Une baisse de certaines recettes compensée par des financements spécifiques

La prévision globale de recettes du BI 2024 (+119 K€ par rapport à 2023) découle de la diminution, ou la disparition, de fortes recettes, en majorité sur les subventions et les autres recettes publiques.

En parallèle, les recettes fléchées augmentent de même que les ressources propres.



Sur les subventions, l'écart entre les montants de la **subvention pour charge de service public** (SCSP) intégrée au BI avec la notification intermédiaire 2023 est notable (- 172 K€), cela est la conséquence de deux éléments majeurs :

- D'une part, sur les crédits relatifs à la compensation des inscriptions des étudiants boursiers versée au titre de 2022 et 2023 sur l'exercice 2023 (114 K€)
- D'autre part, les autres crédits de la SCSP sont en baisse : - 50 K€ sur l'accessibilité (après une dotation de 100 K€ en 2023), - 80 K€ au titre du dialogue de gestion qui n'a pas encore lieu pour 2024
- Enfin, la pré notification intègre une enveloppe de 35 563 € destinée à compenser les mesures annoncées en juin 2023. Si ce montant correspond effectivement à environ 50% des mesures, il ne sera potentiellement plus abondé sur les prochaines notifications 2024.

Le montant global de la SCSP est à évaluer de manière provisoire, les notifications intermédiaires pourraient en effet l'abonder. Rappelons qu'en 2023 la pré-notification s'élevait à 2 359 830 €, contre 2 689 042 € pour l'intermédiaire.

Sur les **autres financements publics**, la recette FSE 2023 liée au projet d'équipements de salles en matériel audiovisuel constitue naturellement l'essentiel de l'écart avec la prévision GBCP de 2024.

Le montant global des autres financements publics (346 K€) constitue un retour à des chiffres proches de ceux de 2021 et 2022 sur cet item.

Sur les **financements fléchés de l'Etat** un premier appel de fonds de 100 K€ pour les études avait été sollicité par l'établissement, il aboutira à un encaissement sur 2024, année où au regard du prévisionnel des dépenses des « versements pourront faire l'objet de paiement par avance » sur la subvention.

L'établissement qui a prévu d'engager (et de décaisser) des crédits en 2024 prévoit d'appeler 500 K€ de fonds (cf le détail dans la partie liée aux dépenses d'investissement).

Sur les **recettes propres**, la dynamique reste correcte, avec près de 80 K€ d'augmentation entre 2023 et 2024, malgré un tassement sur la prévision de TA (quasi similaire à celle du BR 2023). Le passage en alternance du parcours « métiers de l'information » du Master science politique permet de continuer à augmenter les recettes propres en 2024.

Les recettes « socle »

	CF 2022	BR n°2 2023	BI 2024
SCSP	2 458 369 €	2 689 042 €	2 516 277 €
RP	2 013 841 €	2 232 911 €	2 312 266 €
Recettes fléchées	310 036 €	480 114 €	1 068 100 €

Focus RP	CF 2022	BR n°2 2023	BI 2024
Total des recettes propres	2 013 841 €	2 232 911 €	2 312 266 €
<i>Dont TA</i>	106 647 €	50 000 €	60 000 €
<i>Dont droits d'inscription</i>	705 451 €	850 000 €	820 000 €
<i>Dont Formation continue</i>	401 905 €	262 517 €	282 930 €
<i>Dont alternance</i>	241 894 €	315 645 €	400 000 €

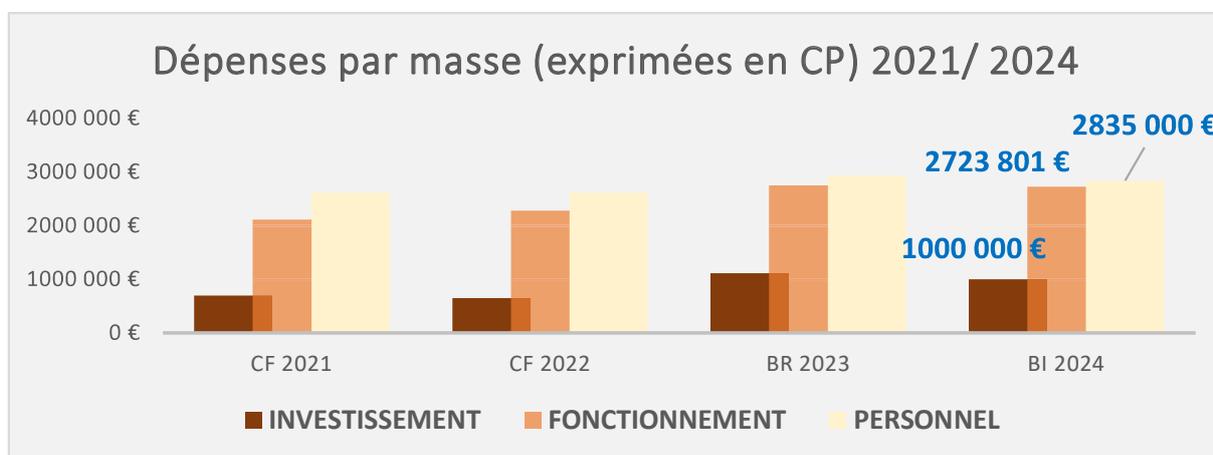
Les financements fléchés : issus pour l'essentiel en 2024 de ressources liées aux dispositifs d'aides aux étudiants (bourses ERASMUS et UFA), d'un projet A*MIDEX et d'un contrat de recherche, leur niveau est en légère baisse dans la prévision de l'exercice.

Pour ERASMUS + 56 K€ (2024 est une année de renouvellement du dispositif, il y a donc un solde 2022-2024 et une avance sur la période 2024-2026), le projet A*MIDEX 30 K€, des montants similaires à 2023 pour UFA (- 7K€), le contrat de recherche sera soldé, le dernier versement étant moindre que les précédents (30 K€ contre 52 K€ en 2022 et 2023).

Sur les recettes prévues à l'exercice 2024, on peut donc considérer que, si elles sont en hausse globalement, par rapport à l'exercice 2023, les RP continuent d'augmenter, les marges de manœuvre pour 2024 (et les exercices suivants) se situent sur une (ou plusieurs) augmentation(s) pérenne(s), mais, aussi, sur une stabilisation et, à termes, une baisse de certaines dépenses de fonctionnement.

2 - LES DEPENSES

Globalement, les dépenses prévisionnelles du BI 2024 sont très proches de celles du dernier BR. Elles diminuent en MS et en fonctionnement et restent stables en investissement :



2 -1 Les dépenses de masse salariale

Exprimées en crédits de paiement (CP)

Compte financier 2022 : 2 612 011 €

Budget rectificatif 2023 : 2 926 000 €

Budget initial 2024 : 2 835 000 €

Les crédits de personnel ont été fortement impactés depuis 2022 par les nombreuses mesures issues de la lutte contre l'inflation.

Ainsi, le niveau des rémunérations de l'ensemble de la population (contractuels, vacataires d'enseignements, surveillants d'examens...) a sensiblement augmenté.

On rappellera les principales mesures qui comportent un effet année pleine (EAP) sur 2024 :

- La valeur du point a augmenté de + 4% entre 2022 et 2023
- L'indice minimum est passé de l'INM 309 (2021) à l'INM 361 (juillet 2023)
- Les revalorisations successives du SMIC (+ 6% sur la période 2022- 2023)

En impact direct : le montant horaire des heures de cours complémentaires (HCC), a été revu passant de 41,41 € à 43,50 €.

- Les divers dispositifs de soutien (prime ou indemnité inflation, indemnités de fin de contrats, prise en charge mutuelles, ...) ont un impact pérenne sur la masse salariale de l'établissement.

Enfin, au 1^{er} janvier 2024, est prévu la revalorisation de 5 points de l'ensemble des grilles de la fonction publique, l'ensemble de ces mesures est évalué comme suit :

Dispositif	Impact MS IEP exercice 2024
Rémunérations + 5 points 1/01/2024	36 496 €
Dont valeur du point (4,92 au 1/07/2023) EAP	7 400 €
Indice plancher (INM 361) EAP	1 889 €
SMIC horaire contrats étudiants EAP	7 200 €
Prime inflation 2023 passage sur 2024	7 500 €
SMIC horaire impact taux horaire HCC EAP	18 139 €
Total prévisionnel impact MS IEP BI 2024	71 224 €

Néanmoins, des marges de manœuvre sont identifiées pour mieux maîtriser les crédits de MS dont les coûts sont générés par l'établissement.

D'une part, un travail plus détaillé sur les dépenses « hors maquettes », c'est-à-dire hors heures de cours, lesquelles sont connues et relativement stables, doit permettre de mieux prévoir et gérer les dépenses induites par les choix pédagogiques.

Le recours plus important aux stages (correction des rapports), les corrections et soutenances des mémoires, l'ouverture de plusieurs sessions de rattrapages au Grand Oral (GO), le nombre de concours blancs, de surveillants d'examen, de copies ... ont un impact sous-estimé sur les crédits de personnel, une meilleure maîtrise de ces flux doit permettre de mieux gérer la dépense.

D'autre part, le recours à des contrats étudiants dans les services, doit être réinterrogé.

Le coût induit par ces dépenses a augmenté de 100% en 3 ans (90 K€ en 2020 contre plus de 180 K€ en 2023). Le nombre d'heures (10h de manière quasi-systématique), de contractuels (nombre de tuteurs en hausse) et l'évolution de la réglementation (rémunérés sur la base du SMIC, avec 10% de primes de précarité et 10% de congés payés) nécessitent de revoir tout le système afin de le rationaliser et, au final, de dégager des marges (70 K€ dès 2024).

Enfin, certains choix organisationnels ont un impact sur le budget propre.

La gestion des outils numériques du réseau ScPo

Aix s'est positionné pour internaliser le travail sur les (nombreux) outils numériques du réseau ScPO qui porte, notamment, le concours commun des 7 IEP en région : application CC1A, site du réseau, plateforme PEI...

Le réseau ScPo financera le poste d'ingénieur en développement dès l'année 2023 (personnel recruté en novembre 2023), générant ainsi une dépense supplémentaire de MS pour Aix (40 K€) mais permettant de réduire les dépenses de fonctionnement liées au réseau qui atteint en 2023 des niveaux très importants (plus de 25 K€ de dépenses par IEP).

Les fonctions d'accueil, sûreté / sécurité et entretien

La fonction accueil a été réinternalisée en novembre dernier, avec un coût neutre (personnel en interne réaffecté), ramenant la partie sous-traitance à un mi-temps, permettant de réduire les dépenses de fonctionnement et d'améliorer la qualité et la fiabilité de cette mission.

Sur les fonctions de sécurité / sûreté, l'Institut a renforcé ses dispositifs depuis le passage du plan Vigipirate en « Alerte attentats » mi-octobre, mais sans étendre le périmètre d'interventions actuellement confié à un prestataire.

Sur ces missions, il paraît souhaitable de maintenir une prestation et de ne pas recruter directement du personnel de sécurité.

Enfin, sur l'entretien, l'augmentation sensible des coûts de sous-traitance à partir de l'été 2024 ouvrait la porte à une possible ré-internalisation d'une partie des prestations.

Néanmoins, la nature du contrat (le nombre d'heures notamment), la nature des prestations et les coûts induits ((ra)achat de matériel actuellement fournis par les prestataires) n'a pas débouché sur une ligne claire et les crédits de personnel n'ont pas été abondés dans ce sens.

2 - 2 Les dépenses de fonctionnement

Exprimées en autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Compte financier 2022 : 2 332 623 € / 2 279 967 €

Budget rectificatif n°2 2023 : 2 768 282 € / 2 745 922 €

Budget initial 2024 : 2 628 801 € / 2 723 801 €

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse en AE comme en CP mais restent très proches des niveaux votés en 2023.

Les **dépenses fléchées** sont en légère baisse (321 K€ contre 378 K€ en 2023) :

La prévision de décaissements de bourses ERASMUS est de 145 K€ (contre 194 K€ en 2023) et 110 K€ au titre du parcours franco-allemand (UFA) contre 211 K€ (le montant 2023 intégrant les bourses de fin d'année 2022).

Le reste des dépenses fléchées est constitué de 45 K€ de dépenses sur le programme de recherche et 20 K€ sur A*MIDEX.

Sur le fonctionnement général, la prévision de crédits est revue à la baisse pour les AE (- 3%) et en légère hausse pour les CP (+ 5%).

Concernant les AE l'écart entre les contrats pluriannuels à renouveler, les dépenses courantes et les non renouvellements aboutit à réduire au global les engagements.

Sur la partie décaissements, l'établissement entend stabiliser puis diminuer ses dépenses de fonctionnement dans les années à venir, cela nécessite certaines évolutions.

Le cadre pour fixer l'enveloppe de crédits de fonctionnement est une logique de « socle » (dépenses impératives et inhérentes au fonctionnement de l'établissement – fluides, conventions, loyer...) et de « variable » (dépenses ou projets plus ponctuels).

Sur les principaux services supports (DSISN et DPIL), le ratio socle / variable est assez « déséquilibré » (ce qui est plutôt logique), avec 80% de fixe et 20% de variable.

Néanmoins, sur une enveloppe de près d'1 M€, des marges de manœuvre, à moyen terme, existent.

Sur les services soutiens (essentiellement DFE) il est plus complexe de déterminer les notions de « socle » et de « variable » qui dépendent, en amont, de choix pédagogiques ou organisationnels. Néanmoins, à moyen terme, des marges sur les postes les plus impactant : les missions et déplacements, en très grande majorité des vacataires d'enseignement.

La question des outils numériques et leur usage est liée à la précédente, de nombreuses dépenses actuellement « socle » grèvent le budget pour un usage en baisse par rapport aux années post Covid (2021 et 2022).

Au final, sur le BI 2024, le contexte global inflationniste et le maintien sur des dépenses de fonctionnement, à ce stade, des missions sécurité / sûreté et de l'entretien ne permettent pas de diminuer sensiblement les dépenses.

Focus sur les énergies

L'établissement voit sa prévision 2023 (déjà très élevée) sur les dépenses de gaz dépassée, la consommation d'électricité devrait, elle, ne pas atteindre le niveau prévu au BR.

La prévision 2024 est donc de 215 K€, soit 13% de plus qu'en 2023, sur la base des chiffres actuels.

Depuis 3 ans on notera donc un doublement de ces coûts malgré une consommation totale (sur les 3 sites), moindre, sur la période janvier > octobre :

- 311 323 kWh en 2022
- 281 207 kWh en 2023



2 - 3 Les dépenses d'investissement

L'exercice 2024 intègre des dépenses d'investissement financées en fonds propres par l'établissement mais également la perception d'une partie (600 K€) des crédits alloués via le dispositif Contrat d'avenir (1,9 M€ au total).

Elles comportent les opérations du PPI et des dépenses d'investissement « courant ».

Les opérations de l'exercice 2024 sont les suivantes :

- Au titre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) :

Les opérations 2024 se centrent sur le site Philippe Seguin (EPS), après les très nombreuses réalisations sur le site Saporta.

Sur les opérations du site secondaire il faut distinguer :

- Les opérations sur fonds propres, c'est le cas de la mise en œuvre du contrôle d'accès sur le site
- L'opération de restructuration du site financée par le Contrat d'avenir jusqu'en 2027.

Opération rénovation du site Philippe Seguin (EPS)

- **La mise en œuvre du contrôle d'accès sur le site Espace Philippe Seguin (EPS)**

Les sommes engagées en 2023 (60K€) correspondent au lancement du projet, les AE liées aux travaux sont prévues sur l'exercice 2024, de même pour les CP, ils sont respectivement évalués à 373 K€ et 288 K€.

- **L'aménagement de l'amphithéâtre et des salles de cours**

L'exercice 2024 marque le début des « grands » travaux sur le bâtiment EPS.

Comme présenté dans le Schéma Directeur d'Aménagement Immobilier (SDAI), un ensemble de travaux de rénovation et de réhabilitation doit permettre d'ici à 2027, dans un premier temps, d'améliorer les conditions de travail et d'études sur le site secondaire.

Cette opération intégrée au Contrat d'avenir (2021-2027) bénéficie d'un financement à hauteur de 1,9 M€, dont les premiers encaissements sont prévus début 2024.

L'essentiel des dépenses est lié à la désignation de la maîtrise d'œuvre, les CP sont répartis sur des versements dans ce cadre, ainsi que des études et diagnostics.

594 K€ d'AE sont ouvertes, 427 K€ de CP sur l'exercice.

En mars 2024, une mise à jour du PPI sera inscrite à l'ordre du jour afin de décliner le SDAI voté l'an passé et de permettre aux administrateurs de mesurer l'ensemble des opérations, sur les trois sites, à venir pour les dix prochaines années.

Pour le budget 2024 d'investissement PPI s'élève ainsi à 968 125 € au titre des AE et 716 235 € au titre des CP sont inscrits.

- **Les opérations hors PPI :**

Outre les opérations d'investissement courant évaluées forfaitairement sur les trois sites à 106 K€ (en AE et CP), s'ajoutent les dépenses liées aux outils de travail numériques, essentiellement le renouvellement de postes informatique (36 K€) et d'autres dépenses ponctuelles (14 K€).

Hors plan pluriannuel on totalise des AE à hauteur de 156 K€ et des décaissements à hauteur de 110 K€.

Au total la prévision de dépenses d'investissement s'élève pour l'année 2024 à 1 125 000 € d'AE et 1 M€ de CP.

3 - Analyse sur la soutenabilité du budget présenté

Le BI 2024 se traduit par une augmentation des recettes et une baisse des dépenses de masse salariale mais une augmentation des crédits de fonctionnement hors fléchés.

Les AE d'investissement sont à la hausse majoritairement du fait de l'engagement des opérations PPI sur le site EPS, les CP d'investissement sont proches de ceux constatés au BR.

Une diminution de certaines recettes publiques

La diminution des recettes constatée au BI 2024 se concentre sur deux produits : la SCSP (-172 K€) et les autres financements publics (projet FSE - 348 K€).

L'impact est important en GBCP (- 520 K€) mais moindre en comptabilité patrimoniale (- 172 k€), la seconde recette n'ayant fait l'objet d'aucun encaissement en 2023.

Cette baisse est compensée par les recettes fléchées liées aux opérations d'investissement (+ 600 K€ en 2024).

Comme déjà évoqué, certaines ressources, si elles ne sont pas strictement pérennisées, traduisent depuis plusieurs années la capacité de l'établissement à répondre à des appels à projets, obtenir des subventions ... et à recevoir des fonds significatifs.

Les recettes propres augmentent d'ailleurs encore sur l'exercice 2024 (+ 79 K€).

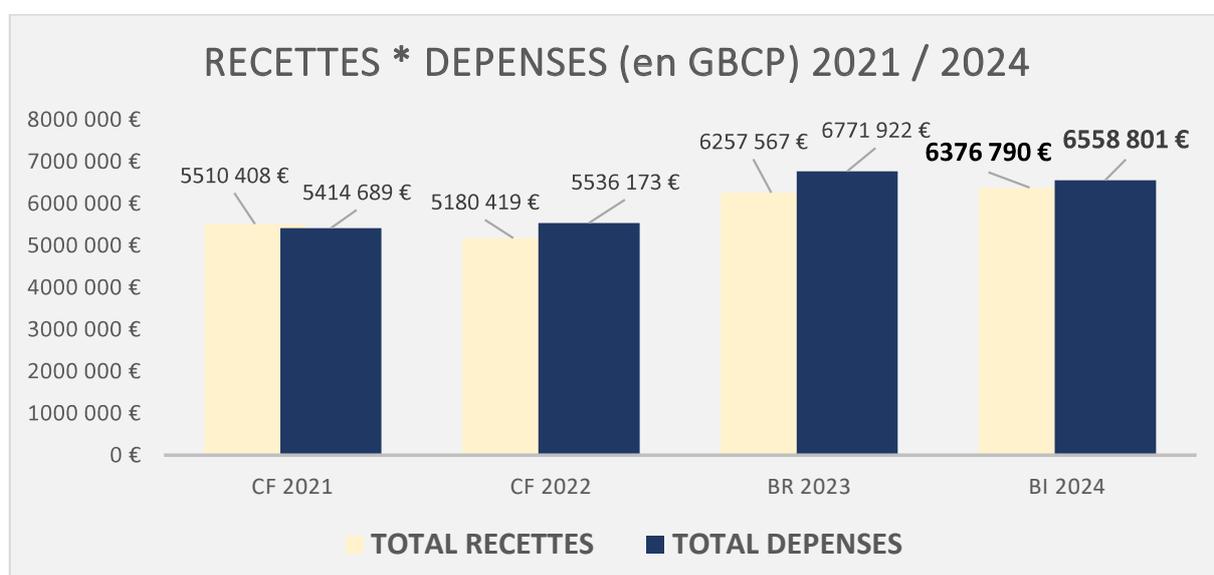
Ainsi, si la nécessité de continuer à augmenter les recettes, propres notamment, les marges de l'établissement pour les années à venir se situent plus sur une diminution de ses dépenses.

Une diminution des dépenses qui doit s'inscrire sur les moyens et longs termes

Si les crédits de fonctionnement et de masse salariale sont globalement en baisse, comme évoqué, il reste un travail de fond sur les premiers à mener, concernant les seconds il n'est pas exclu qu'ils augmentent dans le courant de l'année en fonction des mesures et dispositifs potentiellement déployés au niveau national.

On notera que le niveau des dépenses rapporté au niveau des recettes propres reste satisfaisant et que la possibilité d'atteindre un financement à hauteur de 50% peut demeurer un objectif réaliste pour les années à venir.

	2022	2023	2024
Recettes propres	2 013 841 €	2 232 911 €	2 312 266 €
Dépenses MS + fonctionnement	4 891 978 €	5 671 922 €	5 558 801 €
Ratio RP / Charges	41,17%	39,37%	41,60%



Malgré un contexte relativement dégradé ayant de nombreuses conséquences financières, on note que l'établissement maintient ses principaux indicateurs à des niveaux relativement satisfaisants :

Résultat prévisionnel : -106 127€, le résultat reste déficitaire dans des proportions proches de celles de 2023, la recette d'investissement n'intègre pas le calcul du résultat.

Solde budgétaire prévisionnel : - 182 011 €

Les crédits de paiement dédiés au déploiement du PPI se traduisent par un solde budgétaire légèrement déficitaire.

Capacité d'autofinancement : 378 K€

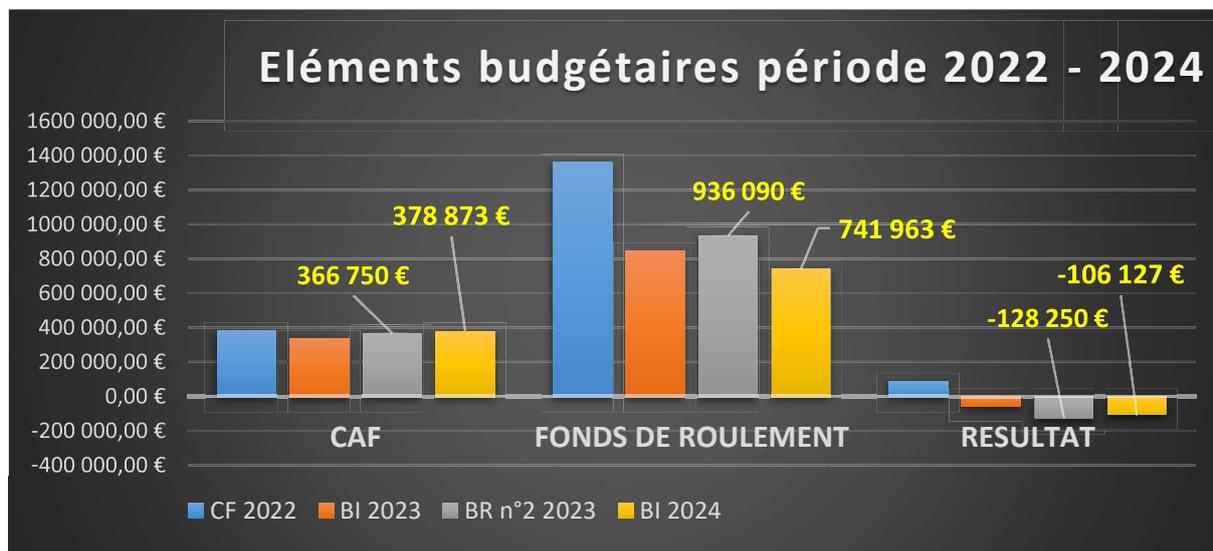
La CAF est quasiment identique à la prévision établie pour le BR n°2 (366 K€).

Niveau du fonds de roulement prévisionnel : 741 943 €

Il est stable par rapport au BR n°2, le résultat négatif et le montant des amortissements relativement élevé (800 K€) sont « compensés » par la partie investissement, recette de 427 K€ en comptabilité patrimoniale, à hauteur des dépenses constatées sur l'exercice.

Niveau de trésorerie prévisionnel : 1 118 871 €

La trésorerie finale au 31/12/2024 reste très proche de celle prévue au BR (1,3 M€).



Ainsi, au regard des éléments qui précèdent, l'établissement analyse que la vigilance sur la soutenabilité de ses budgets porte sur sa capacité à continuer le développement de ses recettes propres et maîtriser ses dépenses de fonctionnement et de MS.

Sur l'investissement le PPI qui sera présenté en mars devra intégrer une nécessaire soutenabilité sur les moyen et long termes.

Concernant les éléments présentés au titre du présent BI, sa soutenabilité globale semble assurée.